

ETUDE POUR LA MISE EN PLACE DE RESEAUX D'INNOVATION (CLUSTERS)- PHASE 1

Cette étude a pour objectif l'établissement d'une feuille de route pour la mise en place de réseaux d'innovation dans les trois secteurs suivants : Agroalimentaire, Textile et TIC.

La première phase de cette étude a été axée sur le diagnostic d'une cinquantaine d'entreprises pilotes des trois secteurs considérés, ainsi qu'à l'analyse d'expériences étrangères dans la mise en place de clusters. Elle a abouti aux principaux résultats suivants:

- Un intérêt réel de la part des entreprises pour une mise en réseau et la reconnaissance du rôle fondamental de l'innovation pour leur développement.
- L'approche proposée d'une mise en réseau autour de projets à forte intensité de savoir a été appréhendée de façon très nuancée par les entreprises des secteurs textile et agroalimentaire qui mettent plus en avant la mutualisation des moyens et la réduction des coûts des facteurs de production que la mutualisation des savoirs. La situation est différente pour les entreprises du secteur TIC, secteur innovant par excellence, où la gouvernance du cluster a été au centre des préoccupations.
- Quel que soit le secteur considéré, l'enjeu majeur pour les entreprises est l'instauration de la confiance pour la mise au cœur du dispositif leurs projets conjoints.
- La détermination des axes de coopération potentiels entre les entreprises a été réalisée à travers l'organisation de cinq workshops sectoriels et un « noyau dur » d'entreprises pour chaque cluster a été identifié.
- L'analyse d'expériences étrangères (France, Italie, Belgique, Suède, Japon, Dubaï, Madagascar) a montré qu'il existe une diversité d'approches qui dépendent des caractéristiques du tissu industriel et des particularités socio-économiques et institutionnelles de chaque pays. Toutes ces approches poursuivent, cependant, des finalités identiques : rendre des systèmes productifs existants plus compétitifs et favoriser l'éclosion de nouvelles entreprises innovantes.
- L'examen des mesures incitatives mises en place par les pouvoirs publics pour la promotion de la R&D et de l'innovation dans les entreprises a permis de mettre en évidence le rôle fondamental que devront jouer les pôles de compétitivité et les technopoles dans le développement de synergies nouvelles entre tous les acteurs de l'innovation.

La deuxième phase de l'étude a été consacrée au plan d'actions pour la mise en place des clusters. Elle a abouti aux principaux résultats suivants :

- L'analyse des différentes options juridiques envisageables pour la constitution légale des clusters a révélé qu'aucune de ces options n'est réellement satisfaisante. Il existe un vide juridique dans ce domaine qu'il conviendrait de combler rapidement afin de permettre un développement harmonieux des clusters en Tunisie. La structure légale idoine d'un cluster doit permettre une flexibilité de gestion, le développement d'une association entre entreprises publiques et privées, les universités et les institutions de recherche, les structures d'appui au développement industriel et régional tout en leur permettant d'être éligibles aux financements nationaux et internationaux, aux dons et aux subventions.
- L'examen des relations des clusters avec l'ensemble de leurs partenaires socio-économiques a montré l'importance de l'établissement de relations étroites entre les clusters et les pôles de compétitivité. Ceci a conduit à préconiser un parrainage de chacun des trois clusters objets de cette étude par le pôle concerné. Concrètement cela voudra dire que le cluster soit domicilié et hébergé au sein du pôle correspondant tout en disposant d'une autonomie et de sa propre structure d'animation. Celle-ci aura un rôle fondamental à jouer dans la mise en œuvre du plan d'actions du cluster et l'établissement des synergies nécessaires avec toutes les autres parties prenantes.
- Les mesures incitatives actuelles en faveur de l'innovation peuvent être étendues aux clusters mais il est cependant nécessaire de faire bénéficier les entreprises membres des clusters de mesures incitatives spécifiques comme par exemple des allègements fiscaux et des allègements des charges salariales tout en instaurant un processus d'attribution et de mise à disposition des financements publics beaucoup plus efficace.
- La mise en place des clusters nécessite un accompagnement adapté à la création effective du réseau.
- Un plan d'actions détaillé de cette phase a été élaboré avec un timing de réalisation des différentes activités.
- La définition pour chaque cluster de trois exemples de projets fédérateurs a été réalisée. Les actions collectives retenues ont été choisies sur la base des souhaits exprimés par les entreprises lors des workshops organisés dans la première phase de l'étude.

En conclusion, cette étude a permis d'analyser les différentes composantes du processus de création des clusters dans les secteurs de l'agroalimentaire, du textile et des TIC et pourra valablement servir de cadre de référence pour la mise en place de réseaux d'innovation dans les autres secteurs de l'économie tunisienne.